



COLLOQUE
LES RISQUES NATURELS
DE LA TECHNIQUE AU DROIT

UNE CONFRONTATION ENTRE EXPERTS TECHNICIENS ET JURISTES
AUTOUR DES ENJEUX ET DIFFICULTES D'APPLICATION

Le 7 juillet 2017
A Villeneuve- Loubet, (06 Alpes Maritimes)



LES RISQUES NATURELS
DE LA TECHNIQUE AU DROIT
UNE CONFRONTATION ENTRE EXPERTS TECHNICIENS
ET JURISTES AUTOUR DES ENJEUX ET
DIFFICULTES D'APPLICATION
Aléa – risque - contentieux



7 juillet 2017

8h15 : Accueil des participants avec collation matinale

9h00 : Ouverture du colloque par M. Monsieur Serge ESCAICH expert de Justice, Me Maître Nathalie PUJOL avocat au barreau de Grasse, M. Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve Loubet et vice président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, M. Monsieur Fabien PAUL, membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice cote d'Azur ancien Président du Tribunal de Commerce de Nice représentant M. Jean-Pierre SAVARINO Président de la CCI Nice Côte d'Azur, M. Philippe GAUTIER président de la Fédération du BTP des Alpes Maritimes

9h15 : introduction sur les notions d'aléa et de risque, par M. Alain Jean VERNET expert de Justice

9h30 : 1ère table ronde **L'appréhension du risque naturel**

Comment est appréhendé le risque naturel. Comment les pouvoirs publics le prennent en compte (PPR, règles d'urbanisme, Code de l'environnement, CCH). Le citoyen, justiciable face au pouvoir public (l'enquête publique, le préjudice lié à une contrainte de réglementation, contestations).

Avec : M. Monsieur Patrick Champagne expert en hydrologie, Me Maître Philippe DAN avocat au barreau de Grasse, M. Monsieur Sébastien FOREST Directeur Adjoint Direction Départementale des territoires et de la Mer, M. Léonard LOMBARDO Président de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs des AM, M. Alain Jean VERNET expert de Justice, M. TUKOV magistrat au Tribunal Administratif de Nice

11h00 : Questions réponses,

11h15 : Pause (boissons chaudes et rafraîchissantes)

11h45 : 2ème table ronde **La gestion de l'événement naturel**

La gestion technique (surveillance, alerte, plans de sauvegarde, les secours). La gestion administrative et financière (arrêté de catastrophe naturelle, assurance multirisque habitation, l'assureur DO)

Avec : M. Frank COMPAGNON Syndicat Mixte inondations à l'aménagement et la gestion des eaux, M. Pascal DEREPA, Chef de service à la Direction de l'Environnement et des Espaces Publics de Villeneuve LOUBET, M. Monsieur Jean-Yves GIORDANO groupe SMA, Me Maître Firas RABHI avocat au barreau de Nice

12h45 : Questions réponses

13h00 : Déjeuner dans les jardins

14h30 : 3ème Table ronde **L'indemnisation de l'événement naturel**

Modalités d'indemnisation. Les étapes de l'expertise d'assurance, de l'expertise de Justice (particularités techniques, jurisprudence) et questions réponses

Avec : Me Maître Frédéric DEVOT avocat au barreau de Nice, M. Monsieur René HAON expert régional MAIF, M. Monsieur Jean-Marc RADIGOIS expert de Justice, M. Monsieur Alain-Jean VERNET Expert de Justice

15h45 : Questions réponses

16h00 : clôture du colloque

16h15 Fin du colloque

Introduction sur les notions d'aléa et de risque

Monsieur Alain-Jean VERNET : Bonjour à tous. Le colloque portant sur les risques naturels, il était important de définir ce dont nous allons parler et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé une définition du risque naturel car pour le sens commun, pour la plupart des gens qui lisent les journaux, un risque naturel est associé à la probabilité d'un inconvénient, d'un danger.

Prendre un risque par exemple, se mouiller sans parapluie, attraper un coup de soleil sans chapeau, glisser sur le verglas sans équipement approprié.

En fait, en matière de développement et d'environnement, un risque naturel est lié au phénomène tels que les inondations, les feux de forêts, les mouvements de terrains, les séismes, les éruptions volcaniques, les avalanches, les tempêtes, la sécheresse, le froid, etc...

Ce sont donc des paramètres que vous connaissez.

La notion de risque naturel c'est la menace, c'est-à-dire le danger que certains phénomènes naturels que nous techniciens, appelons l'aléa peut faire peser sur la population, les ouvrages, les équipements que nous appelons les enjeux.

J'ai proposé un tableau dans lequel je vais faire croiser ces deux choses.

L'aléa naturel sur fond vert comme vous pouvez le voir c'est un événement potentiellement dangereux qui ne présentera pas de risques s'il n'y a pas un enjeu qui vient croiser la zone qui pourrait être exposée.

L'enjeu c'est l'activité humaine mais sous la pression foncière et sous « l'entreprisation » croissante, la démographie, la conquête du territoire et au fur et à mesure que l'on s'approche d'une zone d'aléas naturels, on va faire courir un risque aux populations exposées.

La zone de risques naturels que nous allons traiter aujourd'hui en termes d'aléas et de vulnérabilités c'est celle que j'ai figuré en rouge sur la photo qui vous est présentée.

J'ai rappelé sous le camembert qui se trouve dessous que d'un point de vue statistiques avec les informations qui sont fournies par les compagnies d'assurance, la plus grande partie des risques sont liées aux inondations comme vous le voyez.

Ensuite les feux de forêts et les mouvements de terrains en jaune sont pour une faible part les séismes, les volcans et les avalanches.

Donc nous sommes surtout face à un risque d'inondation qui sera traité ultérieurement qui représente le plus grand danger.

Je présenterai simplement encore quelques illustrations car je pense que ce sera plus parlant.

Dans une zone d'aléas qui est donc une zone de crue comme vous le voyez, on a un risque faible si on a un enjeu faible.

En fait, si on a un enjeu fort c'est-à-dire que l'on implante des structures dans une zone potentiellement inondable, on aura un risque fort.

On va créer un risque fort et le risque fort lui-même n'existe pas.

Si par exemple on a le pied d'une falaise qui présente un aléa d'écroulement, on construit en tête un lotissement qui représente un enjeu, il est bien évident que le risque concerne les bâtiments qui seront implantés dans la zone au niveau de laquelle la rétrogradation de l'érosion de la falaise risque d'impacter.

Même chose qui peut être illustrée par les trois schémas qui sont ici : un aléa d'écroulement de falaise, l'enjeu de construire notre petite maison de campagne dessous et bien évidemment on prend un risque.

La qualification du risque naturel se fait suivant deux axes : la probabilité du risque que nous qualifions de certaines fort probables ou peu probables et la gravité du risque fatale, très grave ou peu grave.

Attention ceci est la terminologie que nous utiliserons lorsque l'on définit des cartes de risques, de préventions de risques par exemple et vous voyez quand croisant la probabilité et la gravité du

risque, on peut définir des degrés qui vont de 1 à 16 en fonction de l'aléa et de l'enjeu qui se trouve confronté.

Aujourd'hui nous allons aborder une journée au cours de laquelle on va pouvoir débattre de divers points de manière à pouvoir finalement faire avancer notre culture commune de la technique au droit.

Nous allons aborder la connaissance des événements passés, la caractérisation de l'aléa, les recensements et les analyses des enjeux, cartographie des risques, réglementation des sols, analyses et la vulnérabilité des capacités, les mesures de réductions de l'aléa pour arriver au développement de la culture du risque.

Monsieur LUCA tout à l'heure en parlait, nous n'avons pas dans notre région la culture du risque inondation, nous avons la culture du risque incendie c'est certain, on va pas aller faire un barbecue un jour de mistral à côté d'une haie mais nous n'avons pas non plus la culture des risques sismiques et j'aurais l'occasion d'y revenir ultérieurement lors d'une table ronde donc maintenant la table ronde n°1 peut commencer.

1^{ère} table ronde : L'appréhension du risque naturel

Comment est appréhendé le risque naturel. Comment les pouvoirs publics le prend en compte (PPR, règles d'urbanismes, Code de l'environnement, CCH). Le citoyen, justiciable face au pouvoir public l'enquête publique, le préjudice lié à une contrainte de réglementation, contestations).

Avec :

- Monsieur Patrick Champagne, expert en hydrologie
- Maître Me Maître Philippe DAN, avocat au barreau de Grasse
- Monsieur Sébastien FORET, Directeur Adjoint Direction Départementale des territoires et de la Mer
- Monsieur Léonard LOMBARDO, Président de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs des AM
- Monsieur Alain-Jean VERNET, expert de justice
- Monsieur Christophe TUKOV, Magistrat au Tribunal Administratif de Nice.

Monsieur Serge ESCAICH : Alors ce qui me donne l'occasion de remercier chaleureusement tous les intervenants qui vont intervenir tout au long de la journée.

.....

Maître Philippe DAN Avocat au Barreau de Grasse: Merci beaucoup Monsieur ESCAICH. Donc bonjour à tous,

J'ai pour ma part le plaisir d'animer cette première table ronde